

**COMPTE RENDU DE MANDAT**  
**DES ELUS FNEC FP FO**  
**POUR LE CTA DU 15 FEVRIER 2016**

La FNEC FP FO est représentée par Nicolas Tournier (suppléant) et Christian Robert (titulaire).

**Ce CTA du 15 février se tient à la suite du CTA du 28 janvier, l'ordre du jour n'ayant pas été épuisé au moment du départ de Monsieur le Secrétaire général. Il a donc été nécessaire de convoquer un nouveau CTA pour épuiser l'ordre du jour. Ce nouveau CTA a donc porté sur les points suivants :**

- **liste des formations existantes pouvant accueillir un public mixte retenue par la Région**
- **Carte académique des langues vivantes**
- **Liste des CIO**

**Sommaire :**

- Page 1 : liste des formations existantes pouvant accueillir un public mixte retenue par la Région
- Page 2 : Création d'une nouvelle circonscription du premier degré en Haute Garonne
- Page 3 : Carte académique des langues
- Page 6 : Liste des CIO

**liste des formations existantes pouvant accueillir un public mixte  
retenue par la Région**

**Vous trouverez en annexe de ce compte rendu les documents indiquant les formations retenues qui peuvent recevoir un public mixé (c'est à dire mélanger dans la même classe des élèves en formation initiale et des apprentis)**

**M. Szmata (DAFPIC) présente cette liste et tente de la justifier. Il s'agit de 43 formations (Bac pro, mention complémentaire ou BTS) principalement dans les secteurs de l'industrie, de l'énergie et la construction. L'ambition dans l'académie est qu'il y ait une seule carte des formations (initial, apprentissage)**

**Concrètement pour les formations ou le taux de pression est inférieur à 1 il peut y avoir jusqu'à 8 apprentis intégrés, 1 à 2 place seront réservées pour**

l'apprentissage dans les formations ou le taux de pression est entre 1 et 2 (cela correspond à 5 formations) et éventuellement restituées en septembre s'il n'y a pas d'apprentis.

Monsieur le Secrétaire général précise que c'est la région qui est maître d'œuvre sur cette question, la liste des formations a été définie par la région.

Cette décision amène de nombreuses remarques :

- les établissements et les équipes pédagogiques concernées n'ont pas été consultées et informées (le Rectorat répond que de toute façon c'est une volonté de Mme la Rectrice d'œuvrer la mixité des publics et de développer l'offre d'apprentissage. M. Curnelle indique que depuis plusieurs années l'académie n'arrive pas à dépasser les 1000 apprentis, il y a un plafond de verre, le but est de briser ce plafond de verre et de développer l'apprentissage.
- Le fonctionnement de classes qui mélangent apprentis et jeunes en formation initiale est compliqué car les obligations et les emplois du temps des uns et des autres sont différents, comment organiser le travail et la progression pédagogique dans ces conditions.
- Le fait de réserver 2 places dans les formations avec un taux de pression supérieur à 1 a comme conséquence de priver chaque fois 2 jeunes de la possibilité d'accéder à une voie de formation choisie, certes cela ne concerne que 5 formations mais quel précédent !

Pour sa part Force Ouvrière a indiqué sa totale opposition à une telle mesure, mesure que le Rectorat ne présente pas aux voix des représentants des personnels car la décision est celle de la région.

Une fois de plus la voix des représentants des personnels ne semble véritablement pas compter et la politique de destruction de l'enseignement professionnel initial public semble l'objectif principal de nos gouvernants

### Création d'une nouvelle circonscription en Haute Garonne :

Le Rectorat informe les représentants des personnels de la création d'un 26° circonscription du premier degré dans le département de Haute Garonne à cause de l'augmentation des effectifs dans ce département. Cette circonscription correspond au secteur de Léguevin et inclura les écoles qui correspondent au secteur de 3 collèges. Si l'on ne peut que se féliciter de la

création d'une circonscription supplémentaire dans ce département il est à noter que le découpage de cette circonscription se réalise dans le cadre de la réforme du collège et des cycles puisque l'administration s'attache à faire coïncider, et le revendique, la carte du premier degré avec celle du second degré.

### Carte académique des langues vivantes

**La carte des langues est présentée par l'administration qui indique qu'elle est liée à la réforme du collège, les principes suivants sont arrêtés :**

- Maintenir en 6ème les bilangues dites de continuité. Sont concernées les classes bilangues Anglais / Espagnol, Anglais / Allemand, Anglais / Italien, Anglais / Chinois. Dans le cadre de la réforme du collège, l'objectif est d'assurer pour les élèves la continuité de l'enseignement d'une langue vivante autre que l'anglais proposée dans les écoles du 1er degré du secteur scolaire.
- Créer en 6ème les bilangues dites de continuité là où l'enseignement d'une langue vivante autre que l'anglais dans les écoles du 1er degré du secteur scolaire est avérée.
- Les bilangues 6ème qui ne sont pas de continuité seront fermées. Moratoire spécifique pour les bilangues Anglais / Allemand et pour les bilangues des langues rares jusqu'à la rentrée 2018. Durant ces deux années les DASEN chercheront à maintenir ou à créer au moins un pôle « allemand » dans le 1er degré, si possible dans le secteur scolaire d'un collège où existe déjà une bilangue Anglais / Allemand. L'objectif est de créer une continuité linguistique 1er / 2nd degré et maintenir ainsi au moins une 6ème bilangue Anglais / Allemand dans chaque département à partir de la rentrée 2018.
- Les bilangues situées en REP + sont maintenues à titre dérogatoire.
- Les sections internationales en collège sont maintenues (CLG Michelet Toulouse pour l'espagnol et CLG Colomiers pour l'anglais).
- Les sections européennes ou de langues orientales (SELO) sont supprimées.

**L'application de ces principes abouti à ces propositions de l'administration :**

#### **46 Bilangues de continuité :**

34 Anglais / Espagnol

01 Anglais / Portugais

11 Anglais / Allemand

**42 Bilangues de non-continuité maintenues (moratoire ou REP+) :**

37 Anglais / Allemand

03 Anglais / Chinois

01 Anglais / Arabe

01 Anglais / Espagnol

**11 Bilangue de continuité à créer :**

10 Anglais / Espagnol

01 Anglais / Italien

**19 Bilangues de non-continuité à fermer**

19 Anglais / Espagnol

Si le bilan apparaît relativement modéré il appelle plusieurs remarques :

- De nombreuses classes bilangues ont été fermées aux rentrées précédentes dans le cadre de l'expérimentation de l'enseignement de la deuxième langue vivante dès la cinquième dans notre académie. Nous avons demandé au Rectorat de nous fournir un bilan par rapport à cette question mais il ne nous a pas, pour l'instant, fourni ces données.
- Les bilangues de non continuité anglais/allemand, ne sont maintenues que de manière provisoire et ont vocation à disparaître à la rentrée 2018 sauf si la continuité s'est réalisée entre temps.
- Les élèves qui sont en quatrième en section européenne ne pourront pas poursuivre cet enseignement en classe de troisième alors qu'on leur a demandé de s'engager pour trois ans.
- Les documents fournis aux représentants des personnels ne sont pas forcément exacts car le Rectorat ne semble pas maîtriser totalement la situation sur le terrain.

A ce sujet nous sommes intervenus en séance sur la situation du collège du Fousseret où l'enseignement d'espagnol existe dans une école primaire du secteur ce qui justifie la création d'une bilangue de continuité. Il nous a été répondu que si c'est bien le cas la classe sera créée et la DGH de l'établissement sera abondée de 2 H pour faire face à cette création. D'autres situations similaires existent peut-être, n'hésitez pas à solliciter vos élus.

A l'initiative de Force Ouvrière, la FSU et la FNEC FP FO ont présenté un avis du CTA et ont demandé que celui-ci soit porté aux voix des représentants des personnels :

*« Les représentants des personnels au CTA de l'académie de Toulouse, informés des annonces de Mme la Ministre le 22 janvier sur le maintien des classes bilangues à la rentrée 2016 et du projet de carte académique des langues vivantes présenté aujourd'hui constatent la volonté de l'académie de Toulouse de fermer 19 classes bilangues qualifiées de « non continuité ».*

*Les représentants des personnels estiment que de telles décisions renforcent les inégalités sur le territoire.*

*En conséquence les représentants des personnels au CTA demandent donc l'annulation de la décision de fermeture des 19 classes bilangues qualifiés de « non continuité ». »*

**A nouveau le secrétaire général a refusé de porter aux voix cet avis des représentants du personnel, les représentants Force Ouvrière continuent de revendiquer le droit, comme dans les autres CTA et au CT ministériel, le droit de faire porter aux voix des avis et de permettre que les organisations qui représentent les personnels se déterminent de manière claire.**

**Un représentant de l'UNSA intervient ensuite pour demander, puisque des enseignants du second degré vont être encouragés à intervenir dans le premier degré, à ce que l'on procède à des affectations de TZR dans le premier degré.**

**Réponse du Secrétaire général : ce n'est pas possible, on ne pourrait mettre que du complément en cas de sous service, ça se fera de manière empirique**

**Question FO : les collègues seront volontaires ?**

**Réponse du Secrétaire général : oui**

**M. Curnelle (SGA-OSPA) précise : tout professeur de langue en sous service pourrait le faire la Rectrice le souhaite.**

**Comme la FNEC FP FO le constate, la réforme du collège est intimement liée à la marche à la destruction des statuts spécifiques. Pour sa part Force ouvrière y est attaché et défendra l'ensemble des collègues qui ne seraient pas volontaires. Comme on le voit aussi certaines organisations qui se prétendent syndicales précèdent les désirs de l'administration sur la question de la destruction des garanties statutaires des collègues.**

**Vote sur la carte des langues vivantes :**

Contre **FO (1)** FSU (5)

Abstention : Unsa (3) cfdt (1)

**Liste des CIO**

Monsieur le scaio précise que la nombre cible de CIO proposé par le ministère passe de 17 à 20 CIO : Il y a actuellement 22 CIO dans l'académie de Toulouse, 15 CIO d'État et 7 CIO départementaux. Le ministère garantit par ce nombre cible que, si les conseils départementaux se désengagent il restera au minimum 20 CIO dans l'académie, il était prévu 17 au départ.

**Pour la FNEC FP FO le passage de 17 de nombre cible à 20 est positif mais il reste tout même un risque de disparition de 2 CIO dans l'académie alors que le maillage territorial dans ce domaine est absolument essentiel, cette annonce ne peut donc pas nous rassurer.**